



Sinistre habitation sans assurance

Par **Brune6969**, le **28/01/2013 à 18:38**

Bonjour, j'ai eu un sinistre chez moi mon plafond s'est effondré, par négligence je n'ai pas pris d'assurance habitation que dois-je faire ? Existe-t-il des courtiers d'assurance habitation ?
Cordialement

Par **Lag0**, le **28/01/2013 à 19:00**

Bonjour,
Vous n'avez, si vous êtes propriétaire, aucune obligation légale de souscrire une multirisque habitation, mais à présent, vous ne pouvez qu'assumer les conséquences de votre choix.
Aucune assurance souscrite après coup ne pourra couvrir ce sinistre.